

Le journal des BRIÇOIS

n° 54
JUILLET
2016

MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-EN-COGLÈS

LE POULAILLER !

Les poules ont pris leurs quartiers d'été.



P.3

COMMUNE NOUVELLE


Le point d'étape



P.5

ARBORETUM

Un tilleul pour Karlstadt

 Saint
en Brice
Cogles

Sommaire

- P. 3 **Commune nouvelle**
- P. 4 **Vivre ensemble**
Ça bouge en ville
- P. 5 **Agissons durable**
En avant nous le droit... ou pas ?
- P. 6 et 7 **Budget**
- P. 8 **Sur les bancs de l'école**
Point sports
École en poésie
- P. 9 **La jeunesse s'engage**
La jeunesse en vacances
- P. 10 **Bouillon de culture**
- P. 11 **Citoyens du monde**
- P. 12 **Votre agenda**
Tout sur place
En bref



INFOS PRATIQUES

Mairie Place du Champ de Foire - 02 99 98 61 04
Fax : 02 99 97 88 21 - Courriel : mairie@st-brice-en-cogles.fr

Votre mairie ouvre ses portes :

- le lundi : 13h30 - 17h30
- du mardi au jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
- le vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30
- le samedi : 9h - 12h (fermé les samedis de juillet et août)
- La déchèterie de Saint-Brice est ouverte le lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- Retrouvez l'actualité de votre commune sur www.st-brice-en-cogles.fr

Le journal des Briçois est tiré à 1 600 exemplaires sur papier PEFC (50% recyclé, 50% issu de forêts gérées durablement) et distribué gratuitement aux Briçois. Directeur de la publication : Louis Dubreil, Maire.

Mise en page et impression : Imprimerie Labbé, Lécousse-Fougères, en collaboration avec la commission municipale «Communication». Crédit photos : Mairie de Saint-Brice-en-Cogles et associations citées.

Édito

LOUIS DUBREIL MAIRE



Ce numéro de juillet vous arrive alors que chacun souhaite profiter des belles journées d'été, partir en vacances, accueillir sa famille ou ses amis.

Le dossier important, c'est la présentation synthétique des principaux messages du budget. Nous continuons de maintenir la qualité des services et ils sont nombreux à la mairie de Saint-Brice, tout en gardant une fiscalité quasiment stable, alors que nous avons eu, à nouveau, une baisse des dotations de l'État (-41 000 €). En investissement, le projet important est la rénovation de l'Hôtel de Ville pour lequel nous avons obtenu des financements maximum. Par ailleurs, nous amplifions notre offre en matière d'habitat avec la viabilisation du futur lotissement « La Grande Nouaille », route de Saint-Ouen.

Le 20 juin, nos deux conseils municipaux, Saint-Brice et Saint-Étienne, ont délibéré officiellement pour s'engager dans la commune nouvelle le 01/01/2017. C'est une évolution qui peut perturber mais il faut savoir que pour chacun des habitants, c'est le maintien de son identité communale (Saint-Brice ou Saint-Étienne) avec la garantie des services.

Autre projet qui a mobilisé le conseil municipal des jeunes, le poulailler partagé inauguré le 21 mai dernier. À tour de rôle, les jeunes conseillers assument la surveillance quotidienne. C'est une belle démarche de responsabilité et d'expérience citoyenne collective.

Et pour terminer, vous allez découvrir le compte rendu de la venue de nos amis de Karlstadt et d'une délégation de représentants de Dopiewo du 25 au 29 mai dernier. Nous leur avons préparé un programme intense et riche. Un bon tiers d'entre eux n'était jamais venu à Saint-Brice et cela a été très émouvant de rappeler comment s'était déroulé le début de nos contacts, il y a 50 ans, avec des témoignages poignants, tels que ceux de Angèle Haugeard, Daniel Belloir, Joëlle Prioul.

C'est notre mission d'encourager les jeunes à avoir la connaissance des pays d'Europe, l'ambition d'être mobile. Ils vivront dans un environnement et une économie ouverte sur le monde.

Bel été à toutes et à tous.

Louis DUBREIL, Maire

COMMUNE NOUVELLE

LE POINT D'ÉTAPE



Au fil des prochains numéros du Journal des Briçois, vous pourrez retrouver dans cette rubrique un point d'étape de la fusion Saint-Brice/Saint-Étienne.

Le 22 avril, quelque 250 personnes ont participé à la réunion publique d'information sur la Commune nouvelle.

Après que messieurs Garnier et Dubreil se sont exprimés, les deux invités, madame Françoise Gâtel, Maire de Châteaugiron et présidente de l'Association des maires d'Ille et Vilaine, et monsieur Thibaut Guignard, Maire de Ploëuc-L'Hermitage ont fait part de leurs expériences respectives.



Madame Gâtel

À l'instar de Saint-Étienne et Saint-Brice, la commune que représente madame Gâtel est en cours de fusion avec deux de ses communes voisines. Monsieur Guignard est,

quant à lui, maire d'une commune nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ce temps de partage a été suivi d'un temps d'échange au cours duquel les quatre intervenants ont répondu aux questions des habitants présents.

Au terme de la réunion, les trois noms soumis lors de la consultation citoyenne du 14 mai 2016 ont été dévoilés : Coglanche, Les Hauts de Bretagne et Maen Roch.

Pour mémoire, au mois d'avril les habitants des deux communes avaient été invités à déposer des suggestions de noms dans les urnes prévues à cet effet dans les deux mairies. Sur 79 noms proposés, le groupe de travail communication en avait retenu 6 soumis au vote des deux conseils municipaux qui devaient en retenir trois à proposer lors de la consultation citoyenne.

La consultation citoyenne était également ouverte aux collégiens. Afin de leur expliquer les enjeux de la commune nouvelle et l'importance de leur participation, des élus de Saint-Brice et Saint-Étienne se sont rendus au collège Angèle Vannier et au collège Jeanne d'Arc.

Les 13 et 14 mai, au cours de la consultation citoyenne qui s'est déroulée dans les deux mairies, 586 administrés se sont exprimés : **Maen Roch** s'est largement démarqué avec 305 voix contre 230 voix pour Coglanche et 51 voix pour Les Hauts de Bretagne.

Lundi 20 juin, les deux conseils municipaux se sont réunis simultanément. Après que les secrétaires de mairie aient donné lecture de la charte et que celle-ci ait été approuvée, les conseillers ont voté la création de la commune nouvelle « Maen Roch ».

- Saint-Brice : 21 pour – 1 blanc – 1 absent
- Saint-Étienne : 17 pour – 1 blanc – 1 absent

Les deux délibérations ainsi que la charte ont été adressées au préfet qui devrait émettre un arrêté préfectoral validant la décision de fusion d'ici le 30 septembre.

Au cours des prochains mois, les groupes de travail, constitués d'élus des deux communes et parfois d'agents, vont continuer de se réunir régulièrement selon les grandes thématiques afin que Maen Roch soit opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2017.



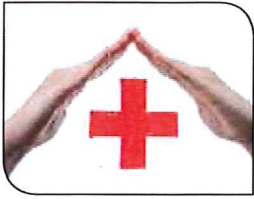
Consultation citoyenne du 14 mai 2016



Conseil municipal exceptionnel du 20 juin 2016

La vie ensemble

LE DÉSERT MÉDICAL ARRIVE SUR NOTRE TERRITOIRE



Le Docteur Christian Phélipot prend sa retraite après 38 ans de pratique de la médecine générale à la Maison de médicale de Saint-Brice. Il est arrivé sur la commune le 5 décembre 1978 en tant que remplaçant des médecins titulaires à raison de trois jours par semaine puis s'y est installé à temps plein au début des années 80.

Faute de candidats, il n'est pas prévu de remplacement dans l'immédiat, les docteurs Tanguy et Tazartez devront faire face à une charge de travail supplémentaire.

Aussi, nous appelons les patients de la Maison médicale à s'interroger, avant de prendre rendez-vous ou de se présenter, quant à la réelle nécessité de consulter afin d'éviter l'engorgement de ce service de proximité ô combien précieux dans notre commune et par là même, l'épuisement de nos médecins.

Nous invitons notamment les familles dont les enfants auront besoin de certificats médicaux pour la pratique d'un sport à la rentrée à ne pas attendre la dernière minute. Il est rappelé que **le certificat médical d'aptitude à la pratique d'un sport n'est obligatoire que pour les disciplines nécessitant une licence.**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIENS DANGEREUX

Plusieurs cas d'attaques d'animaux (moutons, lapins...) par un ou plusieurs chiens nous ont été rapportés ces derniers jours en Mairie.

Face à cette hausse préoccupante d'attaques et leur violence, la municipalité appelle chaque propriétaire de chien à veiller au respect des arrêtés municipaux en vigueur et relatifs à la divagation des chiens.

Dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, chacun est également informé que la commune usera des moyens en sa possession pour mettre un terme à ces incidents.



QUELQUES CONSEILS PRATIQUES À L'INTENTION DE NOS AÎNÉS

Votre âge peut induire une certaine fragilité et vous désigne ainsi comme des cibles privilégiées pour des personnes malveillantes cherchant à profiter de votre crédulité.

Ces quelques conseils sont destinés à vous mettre en garde ainsi que votre entourage.

Tout d'abord, sachez que la mairie et les gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés et que si une situation vous semble inhabituelle, nous sommes là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

Une des techniques de vols utilisées fréquemment par ces personnes est de se faire passer pour quelqu'un d'autre. En d'autres termes, il s'agit du vol à la fausse qualité. Il est donc important d'être très vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou des gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, **ne la laissez pas entrer.**

Si vous laissez entrer la personne chez vous, accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile. **Ne divulguez en aucun cas votre code secret de carte bancaire, l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.**

Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Vous disposez cependant d'un délai de rétractation de 7 jours pour tout démarchage à domicile.

En cas d'urgence, composez le 17 ou le 112

Des informations complémentaires émanant du Ministère de l'intérieur sont à la disposition des seniors sur le site www.interieur.gouv.fr

Ça bouge en ville !

POINT SUR LES TRAVAUX

- L'aménagement du lotissement Delaire est achevé. Fougères Habitat s'est porté acquéreur de trois des quatre lots restant à vendre. Il n'en reste donc qu'un. Aux travaux de voirie a été ajouté un plateau de ralentissement visant à casser la vitesse à l'approche du stop de la rue d'Antrain. Le coût total de l'opération est de 532 551,88€ HT. La vente des lots équilibrera le budget.
- La route et les chemins de desserte de la Richerais sont terminés. L'aboutissement de ce chantier va être apprécié des riverains que nous remercions pour leur patience face aux désagréments qu'ils ont vécus depuis un an. Le secteur étant très humide, l'entreprise a dû composer avec les conditions climatiques de l'hiver.
- Tous les raccordements de la rue des Meuniers étant faits, nous attendons le planning de l'entreprise pour la réfection de la route.



- Bien que cet espace ne relève pas des compétences de la commune, des chicanes ont été posées sur le tronçon de la voie verte situé entre la route de Malaunay et la route de Saint-Hilaire. Les agents communaux ont réalisé ces travaux d'aménagement pour le bien-être des randonneurs et des cyclistes qui vont donc de nouveau pouvoir en profiter en toute quiétude.

Agissons durable



ARBORETUM

Un Tilleul pour Karlstadt

Le 28 mai, un Tilleul, essence emblématique de l'Allemagne, a pris place à l'Arboretum non loin du Saule pleureur planté l'an dernier en l'honneur de Dopiewo. Les deux arbres de l'espace Jumelages sont accompagnés d'un panneau poétique : « Szcsescie » de Ceslaw Milosz, poète polonais traduction de Josef Kwaterko « Bonheur » et « Der Lindenbaum » de Wilhelm Müller, poète allemand traduit par Nicolas Class « Le tilleul ».

Symboliquement, le Tilleul a été planté par monsieur Louis Dubreil, Maire de Saint-Brice-en-Coglès, monsieur Paul Kruck, 1^{er} Maire de Karlstadt, monsieur Piotr Dziembowski, Vice Président du Conseil Municipal de Dopiewo et monsieur Marcel Helbert, Président du Pôle artistique et culturel du Collège Angèle Vannier.

Un magnifique banc offert par la ville de Karlstadt viendra compléter cet espace dans les prochaines semaines.

BORNE ÉLECTRIQUE POUR AUTOMOBILES : BÉA

Une borne électrique a été installée place de l'Europe et inaugurée le 30 juin dernier. En service depuis le 1^{er} juillet, comme les 84 autres bornes déployées par le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) en Ille-et-Vilaine, elle permet de recharger votre véhicule électrique afin d'assurer vos déplacements et améliorer la qualité de vie. Faites votre demande de badge en ligne sur le site www.sde35.fr. En 2016, le chargement est gratuit. Une application pour mobile - Alizé - vous permet de géolocaliser la borne la plus proche avec un smartphone.



En avons nous le droit... ou pas ?

DÉTRITUS SUR LA VOIE PUBLIQUE : On en remarque de plus en plus fréquemment (papiers, emballages alimentaires, canettes...). Ce non-respect du bien-être d'autrui et de l'environnement est passible d'une amende forfaitaire pouvant aller de 68 € à 1500 €. Il semble également important de rappeler que le ramassage des ordures ménagères a lieu le lundi matin et celui du Tri sélectif, le mardi matin (le lendemain lorsque le jour dit est férié). Dans les deux cas, les conteneurs peuvent être sortis la veille au soir mais doivent être rentrés le jour même. Ne pas respecter ces dispositions peut entraîner une amende forfaitaire allant de 68 € à 3 750 €.

Le Budget

BILAN DE L'ANNÉE 2015

Le compte administratif 2015, validé en avril dernier a démontré pour la section de fonctionnement la baisse conséquente des marges de manœuvres pour la commune. Les recettes sont en baisse constante sur la période 2011-2015 avec une accentuation significative depuis 2013. Parallèlement, les charges ont augmenté de 9% sur la même période.

	2015	2014	2013	2012	2011
Produits de fonctionnement réels	2 293 837,00 €	2 235 479,00 €	2 306 694,49 €	2 389 425,72 €	2 306 994,21 €
Charges de fonctionnement réelles	2 017 915,00 €	1 881 297,00 €	1 876 399,21 €	2 028 137,04 €	1 843 870,37 €
Capacité d'autofinancement brute	275 922,00 €	354 182,00 €	430 295,28 €	361 288,68 €	463 123,84 €

La CAF brute (l'épargne de la commune) doit permettre pour la collectivité le remboursement du capital des emprunts (225 000 € en 2015) et le financement de nouveaux investissements. La baisse de cette épargne brute reflète ainsi la diminution des marges de manœuvres de la commune (constaté par ailleurs pour l'ensemble des collectivités locales), et la nécessité de gérer les budgets municipaux avec rigueur et méthode.

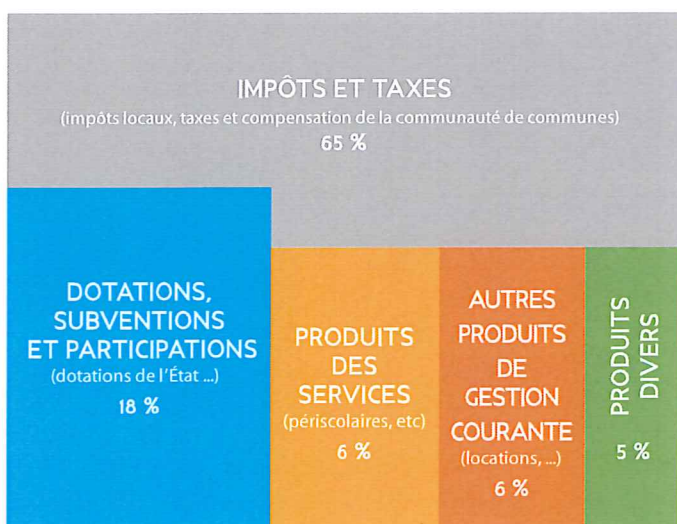
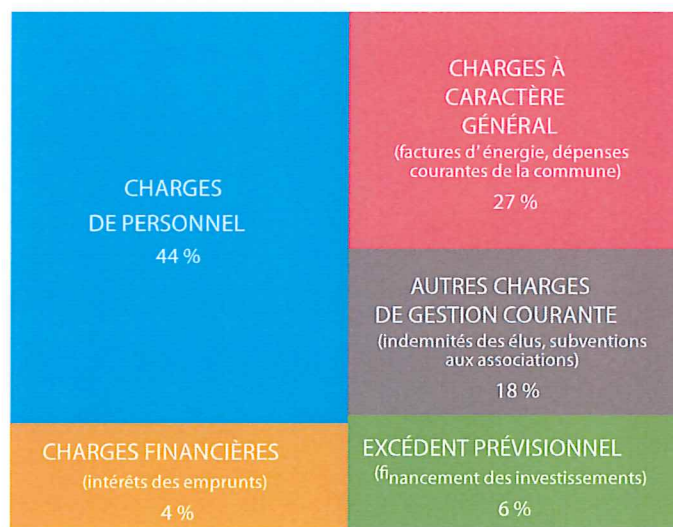
En investissement, l'année aura été marquée notamment par la réalisation du parking de la salle des sports, la création du sentier piéton vélo au Pont, la réfection de certains chemins communaux, l'achèvement des travaux d'effacement de réseau (rue Chateaubriand et rue d'Antrain), ainsi que le début de l'opération de l'Hôtel de Ville (maîtrise d'œuvre et première tranche des travaux).

PRÉSENTATION DU BUDGET 2016

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le contexte de forte contrainte budgétaire nécessite une stratégie de bonne gestion des deniers publics qui doit permettre à la fois de maintenir un service public de qualité et de libérer des marges de manœuvre pour les investissements.

La municipalité envisage ainsi de maîtriser les charges de personnel, tout en poursuivant les démarches de mutualisation, qui aboutiront en 2017 à la création de la commune nouvelle de Maen Roch. Dans un autre domaine, la renégociation de certains emprunts a permis à la commune de réduire les charges financières. Ainsi, au-delà des charges incompressibles (par exemple la hausse des cotisations sociales, celle des tarifs de l'énergie...), l'effort de la collectivité se porte sur la maîtrise des coûts.



RECETTES

Les recettes de la commune sont essentiellement constituées des impôts et taxes.

La baisse des dotations de l'État se poursuit à nouveau en 2016, réduisant les marges de manœuvre de la collectivité.

Les autres recettes sont constituées du produit des services municipaux (périscolaires etc.), du revenu des immeubles et des remboursements de charges (assurance, congés maladie)

Budget prévisionnel (fonctionnement) : **2 454 231,00 €**

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS INSCRITS AU BUDGET



Budget prévisionnel 2016 : **3 240 000,00 €**

Le programme d'investissement 2016 reprend les principales opérations inscrites au budget de l'année précédente et qui se poursuivent cette année (Hôtel de Ville) ou qui n'ont pas encore été intégralement payés (parking de la salle des sports...). Suite à l'incendie des services techniques en octobre 2015, une part importante du budget est consacrée au rééquipement (véhicules, matériel..) ainsi qu'au bâtiment (acquisition, travaux). Comme les années précédentes, des crédits sont alloués à la voirie, aux espaces extérieurs (aménagement de l'arboretum etc.) et aux acquisitions foncières en projet. Ce budget d'investissement sera lissé au cours des prochains exercices, notamment pour l'opération de réhabilitation et extension de l'ancien Hôtel de Ville (phase travaux devant durer entre 2015 et 2018).

L'ensemble des documents (compte administratif, budgets primitifs) sont librement consultables en Mairie.

PROJET HÔTEL DE VILLE :

La deuxième phase des travaux de l'Hôtel de Ville débutera au début de l'été, pour une durée de chantier de 18 mois environ. A l'automne 2015, la première tranche a été engagée, avec la démolition des parties arrières (en prévision de la création de la salle de réunions) et le désamiantage du bâtiment.

Après l'appel d'offres pour la tranche n° 2, le coût des travaux est établi à 1,1 million d'Euros. Pour ce projet, la commune a mobilisé de nombreux partenaires. Ainsi le projet sera financé à près de 80% par des subventions provenant de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Fonds de soutien à l'investissement local, FNADT) ainsi que du Conseil Départemental (Plan de relance) ce qui évitera le recours à l'emprunt.

La mise en service du bâtiment sera effective au début de l'année 2018, et offrira un espace de réunion et de rencontre nécessaire pour notre commune. Le prochain Conseil Municipal de Maen Roch s'y réunira.



Vue arrière du bâtiment après démolition (emplacement de la future salle de réunions).

Sur les bancs de l'école

Groupe scolaire Jacques Prévert

Après 19 années passées à l'école élémentaire Jacques Prévert, Madame Françoise Dubu, arrivée en 1997, en qualité d'enseignante puis chargée de direction à compter de 2001 prend sa retraite. Madame Karin Ben, en poste à l'école depuis septembre 2003, assumera en plus de sa fonction d'enseignante la charge de direction. Madame Anne Fourcade, quant à elle, part enseigner à l'école primaire de Lanhélin. Deux nouveaux professeurs des écoles rejoindront l'équipe enseignante à la rentrée : Madame Juliette Plunian (CMI-CM2) et Monsieur Vincent Juhel (CE2-CM1).

Collège Angèle Vannier

Après quatre années passées à la direction du collège Angèle Vannier en tant que Principale, madame Isabelle Peguy, arrivée en 2012, quitte l'établissement pour rejoindre Maure de Bretagne. Madame Laurence Lejeune lui succèdera dès la rentrée.

École Anne Boivent

Madame Marie-Christine Pommereul (GS) part en retraite. Elle sera remplacée par Madame Maryse Gilbert Godichon. Madame Anne Hommerin (CE2-CM1) rejoindra l'équipe enseignante à la rentrée.

Collège Jeanne d'Arc

Madame Brigitte Denis, secrétaire du collège également en charge de la garderie de l'école Anne Boivent, part en retraite après neuf années au service des deux établissements. Elle sera remplacée par madame Maryline Léon.

De nouveaux enseignants rejoindront l'équipe afin de conforter, notamment, des matières telles que l'anglais, l'histoire-géographie et l'espagnol ou les sciences physiques.

La commune souhaite une bonne route à celles qui quittent les établissements de Saint-Brice et la bienvenue à ceux qui y arrivent !



Calendrier scolaire 2016-2017

Rentrée des classes :

Jeudi 1^{er} septembre 2016

Vacances de la Toussaint :

mercredi 19 octobre

au Jeudi 3 novembre 2016

Vacances de Noël :

samedi 17 décembre 2016

au mardi 3 janvier 2017

Vacances d'hiver :

samedi 11 février 2017

au lundi 27 février 2017

Vacances de printemps :

samedi 8 avril 2017 au lundi 24 avril 2017

Les classes vaqueront le vendredi 26

et le samedi 27 mai 2017

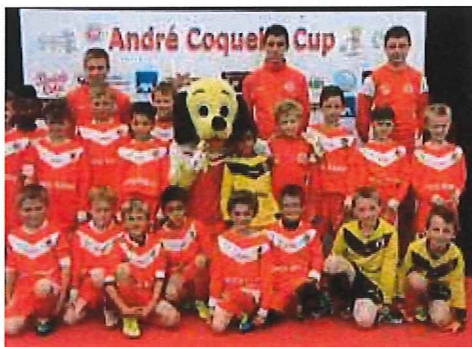
Vacances d'été :

samedi 8 juillet

au lundi 4 septembre 2017

Point sports

FCSB : 2^{ème} édition réussie de la « André Coquelin Cup »



Le rassemblement organisé par le FCSB le 12 juin dernier a encore été une belle réussite. Malgré un temps maussade, les 60 équipes présentes ont passé une très bonne journée et ont déjà pris rendez-vous pour juin 2017.

Les bénévoles du club ont poursuivi leurs efforts le week-end d'après avec les trois tournois traditionnels de juin, bien suivis le vendredi et le samedi (70 équipes de jeunes), un peu moins le dimanche.

École en poésie

Remise des ouvrages de la résidence Guy Allix.

Samedi 28 mai à 9h30 à l'école Jacques Prévert de Saint-Brice, une vingtaine d'élèves des classes de l'école élémentaire Jacques Prévert, de la classe de CMI de l'école Le Picaou de Saint-Marc et une classe de 4e du collège Angèle Vannier ainsi que leurs parents, se sont réunis pour la remise des ouvrages de la résidence Guy Allix. L'auteur, qui s'était déplacé spécialement, est venu remettre aux élèves le fruit de leur travail lors des ateliers d'écriture qui se sont déroulés en compagnie de Guy Allix lors de la résidence.

Quatre ouvrages ont été édités par le Pôle artistique et culturel grâce au travail des élèves lors de la résidence : le conte « L'aventure de Flocon » de l'école Jacques Prévert et trois livrets de poésie : « Apprendre à voir » de l'école le Picaou, « La vie rêvée » du collège Angèle Vannier et « Tu dis, et déjà » de l'école Saint-François de Saint-Étienne dont la remise de l'ouvrage a eu lieu vendredi 27 mai.

La jeunesse s'engage



Évoqué à plusieurs reprises au fil des derniers mois, « Le poulailler partagé » a été inauguré le samedi 21 mai.

Rappelons que ce projet est une initiative du Conseil Municipal des Jeunes. Il avait été présenté au Conseil municipal en décembre 2015. Afin de permettre sa réalisation, la commune a mis à disposition un espace de 25m² environ. Entre avril et mai, encadrés par leurs élus référents, Frédéric Bouffort et Delphine Morel, plusieurs membres du CMJ se sont retrouvés afin de mettre en place le poulailler. Les jeunes élus

se sont également organisés pour s'occuper de leurs pensionnaires à tour de rôle.

Le jour J, monsieur le Maire a souligné l'engagement de ces jeunes conseillers et salué l'aboutissement de ce projet dans lequel ils se sont investis avec énergie.

Après un discours au cours duquel ils n'ont pas manqué de remercier leurs donateurs et la lecture de deux poèmes choisis pour l'occasion, entourés par une trentaine d'invités, le CMJ a libéré trois poules qui ont pris leurs quartiers pour l'été.



JEUNES' POUSES À LA FERME

L'association La Pachamama propose un accueil à la journée et un mini camp pour les 6 à 12 ans. L'objectif est de permettre aux enfants de découvrir l'environnement et les pratiques de la ferme autour d'animations ludiques encadrées par des professionnels dans les multiples espaces dont dispose la ferme (10 places disponibles).

Accueil à la journée, du 16 au 19 août : inscription jusqu'au 12 août - tarif : 20€* par jour et par enfant.

La journée sera rythmée le matin par des activités liées à la ferme : jardinage, cuisine, soin des animaux, récoltes de petits fruits et l'après-midi par de grands jeux (découverte du compost et des plantes aromatiques), expérience à faire soi-même (eau, énergie, plantes), activités artistiques : arts du cirque, musique, Land-art. Les enfants participeront à la préparation du repas et du goûter avec des légumes et fruits Bio et de saison qu'ils auront récoltés.

Mini camp, 22 au 25 août (4 jours et 3 nuits) : inscription jusqu'au 8 août - Tarif 180€* par enfant. Une réunion d'information aura lieu le vendredi 29 juillet à 18h à la ferme La Pachamama.

Ce mini-camp s'articulera autour de la vie de la ferme : soin des animaux, jardinage, atelier cuisine « du champ à l'assiette ». Les fruits et légumes proposés sont Bio et de saison et récoltés par les enfants.

Activités : construction d'un Kerterre, jeux de pistes sensoriels dans la forêt, arts dans les champs, arts du cirque, musique, création par les enfants d'une animation et d'un goûter pour les parents le jeudi 25 août à 16h00.

Veillée nature : tous les soirs seront organisées des soirées conte et veillées sensorielles dans la forêt ainsi que des soirées musique et chant autour du feu.

*Repas et goûter compris – Possibilité d'un tarif groupé pour plusieurs enfants venant d'une même famille – Tarif selon quotient familial – Possibilité de Bons CAF

La Pachamama

La Croix Madame - Saint-Brice-en-Coglès - Tél. : 02 99 95 56 29

pachamama.accueilpeda@gmail.com
www.fermelapachamama.com

La jeunesse en vacances

COGL'ADOS

L'espace 11-17 ans est ouvert tout l'été, du lundi au vendredi et propose trois programmes (11/13 ans, 13/17 ans et 11/17 ans consacré au sport). Ils sont disponibles en détail sur le site www.coglais.com/Services-a-la-population/Cogl-ados-l-espace-11-17.

Les ateliers vagabonds, en juillet : chaque lundi et vendredi matin, Sarah Bonnery anime des ateliers de créations artistiques.

L'atelier BD, avec Anthony Faucheu, bédéiste professionnel.

Les soirées 100% filles : au programme, manucure, maquillage, soin du visage...

Atelier Danse : chaque mardi après-midi de juillet, découvre l'univers de la danse.

Atelier cuisine : chaque lundi matin d'août, viens tester une recette !

Atelier corporel et d'expression : autour de la voix, de l'espace, du corps. C'est aussi l'occasion de découvrir la marionnette et le théâtre d'ombre.

Cogl'ados... en chantier ! imagine, invente, crée, rends ton « Espace » convivial et agréable à vivre.

En famille à Cogl'Ados : Les soirées Barbecue, emmenez vos grillades, on se charge du feu ! Les tournois parents/ados.



Les après-midis Rafting parents/ados (test nautique obligatoire pour les jeunes).

Et bien sûr, des grands jeux tous les mercredis après-midi, des soirées, des sorties...

La fête de fin d'été aura lieu le vendredi 26 Août. Jeunes, parents, animateurs et élus se retrouvent autour d'un concert, d'expositions photo vidéo et création des jeunes.

Cogl'Ados, l'Espace 11-17 ans

20, boulevard Leclerc à Saint-Brice-en-Coglès.

02 99 18 46 34, Fixe, Cogl'ados
07 89 05 45 02 portable Cogl'ados, Elodie
07 89 05 44 89 Service jeunesse, Eddy
jeunesse@coglais.com

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES

Ce projet d'éducation à la coopération du travail est renouvelé cet été pour la troisième année consécutive.

Aussi, en juillet et en août, quinze jeunes vous proposent les services suivants : tonte, débroussaillage, peinture, nettoyage, archivage...

La CJS est installée dans le local communal situé 32 rue de Verdun.

Deux animateurs sont chargés d'épauler les jeunes dans l'organisation de leurs activités.

Pour joindre la CJS : 06 47 69 57 28 ou copcoglaisant@gmail.com

BILLET DU POÈTE GUY ALLIX

Je suis venu et j'ai vu !



Après un passage en novembre 2014 dans ce « Village en poésie » pour assister au congrès de l'Association des Écrivains Bretons, je suis revenu ensuite deux fois pour préparer cette résidence, prévue

sur trois mois étalés entre octobre 2015 et mars 2016 et que l'on m'avait proposée quelques jours après ce congrès.

D'abord en mars 2015 où, en dehors de l'accueil très chaleureux qui me fut réservé, j'ai été frappé par cette signature de la poésie à Saint-Brice : que de noms de poètes en ces lieux ! Un collège Angèle Vannier dans une rue « dédiée à Paul Eluard », une école Jacques Prévert, une médiathèque Jean-Pierre Siméon et des sentiers et chemins aux noms de poètes. La poésie est reine.

Ensuite en juin. L'occasion de revoir l'ami Pierre Dhainaut invité comme Christian Poslaniac en 2016 pour une rencontre dans le cadre du Printemps des poètes. Et d'affiner les projets... Fin septembre, je suis arrivé à temps pour

inaugurer la saison culturelle du Coglais à Montours.

En dehors du projet d'écriture (un essai sur Angèle Vannier encore en chantier), je suis intervenu dans trois écoles, au collège, dans les médiathèques et aux « Hameaux du Coglais ». Chaque fois un accueil des plus chaleureux, un investissement complet des équipes enseignantes par exemple et des élèves si volontaires.

Il y eut aussi un échange chanson et poésie avec le Clic le 25 mars 2016, un premier récital en juin 2015, seul, et un second, avec Gaëtan Louvel, en fin de séjour.

Début avril, mon véhicule souffrait à transporter un cœur si lourd au retour.

Mais, si les bonnes choses ont une fin, elles peuvent recommencer aussi. Me voilà de retour fin mai pour la sortie des ouvrages scolaires et l'inauguration du sentier littéraire Lucie Delarue Mardrus. Un nom de poète en plus. Du bonheur toujours !

La poésie à Saint-Brice, c'est un peu comme une évidence qui s'est enracinée peu à peu depuis le passage d'un certain Jean-Pierre Siméon et grâce au travail patient du Pôle artistique et culturel.

UNE RUE, UN POÈTE

Le sentier littéraire Lucie Delarue-Mardrus a été inauguré le 28 mai.



Longeant la laiterie, et permettant de relier le centre-bourg à l'Arboretum à pied ou à vélo, le sentier littéraire a été inauguré samedi 28 mai en présence, notamment, des délégations de Karlstadt et Dopiewo. Après que Bernard Serrand, adjoint à la mairie et membre de l'association Les amis de Saint-Marc le bleu, ait donné lecture d'une note biographique de l'auteur, les trois poèmes gravés sur les panneaux poétiques, « Mes bonnes routes », « Soirs d'Automne » et « Les gardiens » ont été lus par Marcel Helbert, président du Pôle

artistique et culturel du collège Angèle Vannier, Louna Touchefeu et Sarah Tazartez, membres du Conseil municipal des jeunes et Thomas Janvier et Pascale Tazartez, conseillers municipaux. Monsieur Roger Fournier a traduit les oeuvres pour la délégation allemande tandis qu'Andrzej Firganek les traduisait pour la délégation polonaise. Les intermèdes musicaux étaient assurés au violon par madame Claudine Coquelin, professeur de l'association Coglais Musique Jeanne Morel. Si vous souhaitez en savoir davantage sur ce poète, nous vous suggérons de visiter le site l'Association des amis de Lucie Delarue-Mardrus : <http://www.amisldm.org>



HISTOIRE ET MÉMOIRES DE SAINT-BRICE EN COGLAIS

Prévu en 2018, le projet d'exposition sur le quotidien de Saint-Brice pendant la guerre 14-18 avance bien. Mais l'association est toujours à la recherche de témoignages ou d'objets relatifs à cette période. Afin de faciliter le regroupement des informations, un blog a été mis en ligne à l'adresse suivante : www.stbrice1418.wordpress.com. Les personnes intéressées pourront présenter leur bien ou leur témoignage, et l'association les contactera ensuite pour avoir les détails.

COMMÉMORATION VERDUN



Le samedi matin 28 mai, devant le monument aux Morts, les délégations de Karlstadt et de Dopiewo ont rendu hommage aux soldats des trois patries tombés en 1914-1918, au son des clairons de Coglès. Un texte rappelant la bataille de Verdun, dont c'était le 100^e anniversaire, ainsi que la nécessité de paix et d'union a été lu par Thomas Janvier. Les représentants des trois municipalités ont ensuite déposé une gerbe arborant les trois drapeaux.

Citoyens du monde

2016, UNE ANNÉE SOUS LE SCEAU DE L'EUROPE



C'est une année riche en événements et en échanges pour nos communes jumelées : Karlstadt, Dopiewo et Saint-Brice.

L'événement le plus marquant a été l'accueil de nos amis de Karlstadt (38 personnes) et de Dopiewo (4 personnes) fin mai dernier.

Il s'agissait surtout de fêter le 50ème anniversaire de la première rencontre entre les collégiens de Karlstadt et de Saint-Brice, "fruit du hasard" puisque le car qui transportait des élèves allemands a été contraint de s'arrêter à Saint-Brice ! Monsieur Guérinel, garagiste et adjoint au maire, a réparé la panne et accueilli le groupe à la mairie...

De cette anecdote est né un véritable échange entre les deux établissements scolaires suivi, un peu plus tard, en avril puis en septembre 1968, de rencontres sportives entre les clubs de football et de basketball de Karlstadt et de Saint-Brice.

Ces premières étapes ont abouti au jumelage officiel dont la Charte a été signée en 1970 entre les deux maires de l'époque : M. Krapf pour Karlstadt et M. Tronchot pour Saint-Brice !

Ce jumelage franco-allemand était un des tout premiers en Ille et Vilaine et répondait au message politique de Konrad Adenauer et du Général de Gaulle en 1963. La commune de Saint-Brice a posé là un acte fort pour la collectivité mais aussi pour les habitants !

Ce petit rappel historique est utile pour comprendre le cheminement de nos jumelages au fil du temps.

Depuis plusieurs dizaines d'années, les deux collègues briçois échangent avec leurs

homologues de Karlstadt et Gemünden (Allemagne), ce qui contribue à une meilleure acquisition de la langue étrangère mais aussi à la connaissance des personnes...

Des échanges entre associations sportives et culturelles ont aussi été créés, parfois ponctuels, parfois pérennes...

À titre d'exemple, après avoir été reçu à Saint-Brice il y a un an, le Tennis Club de Karlstadt a accueilli le Tennis Club Briçois en mai dernier. Depuis 1986, les rencontres entre les deux clubs ont lieu environ tous les 5 ans ! Félicitations aux présidents successifs, et aux membres des clubs pour faire perdurer ce partenariat.

La rencontre avec Dopiewo (Pologne) a été aussi le fruit du hasard ou du destin : en octobre 2003, une délégation polonaise est venue participer à un colloque, sous l'égide de l'Association Ille-et-Vilaine Pologne, et la commune de Saint-Brice a accepté de recevoir le groupe de participants de Dopiewo. S'en est suivi un voyage "retour" en Pologne en mai 2004.

Quelques autres échanges ont encore eu lieu jusqu'à la signature réciproque de la Charte de Jumelage en 2007 et 2008.

Depuis, le succès du jumelage n'a pas failli grâce aux municipalités et aux associations respectives (Chorale du Coglais, pompiers et services techniques, FCSB, Courir au Coglais, Pôle artistique et culturel...).

Plus récemment, une petite délégation polonaise a participé au programme proposé fin mai à nos amis de Karlstadt.

Mi-juin, de jeunes footballeurs de Dopiewo sont venus à la rencontre de leurs amis du

FCSB pour un tournoi international à Guerlédan.

Enfin une délégation de six personnes a séjourné à Dopiewo pour une rencontre inter-jumelages (Allemagne-France-Lituanie-Pologne) du 15 au 19 juin, rencontre dont le thème principal était "ENSEMBLE en EUROPE" (Union Européenne et coopération entre les pays membres).

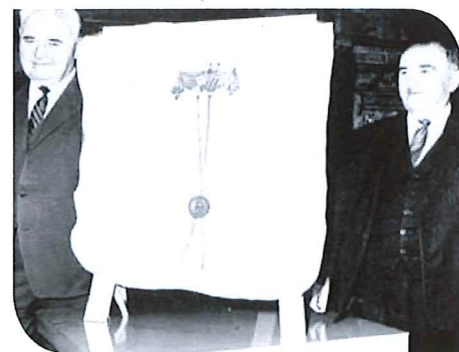
Dans son intervention, Louis Dubreil a notamment déclaré : "Contrairement à ce qui se dit ça et là : il faut plus d'Europe, c'est une communauté de destin ! Et ce moment que nous vivons ensemble en est le témoignage..."

Il faut souligner aussi un des temps forts, lors de la visite des délégations de Karlstadt et Dopiewo, le vendredi 27 mai : l'inauguration de la Place de l'Europe face à la mairie qui démontre l'engagement de Saint-Brice et de ses habitants pour la défense des valeurs portées par la Communauté Européenne.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que la commune continuera à œuvrer pour le renforcement des liens avec nos communes jumelles. Le travail réalisé, par exemple, avec Bretagne Pologne et la Maison de l'Europe de Rennes en est le garant. Nous souhaitons aussi que nos collègues et nos associations continuent à contribuer à la pérennité des échanges par leurs projets et leurs actions et nous les en remercions bien sincèrement !



Signature de la Charte de Jumelage en Septembre 1970.



1970 : Charte entourée par, à gauche : M. Krapf Maire de Karlstadt... à droite, M. Tronchot, Maire de Saint-Brice-en-Coglès et Conseiller Général.

NOTRE AGENDA

Les étapes de l'été :

Ne ratez pas les célèbres rendez-vous du GAB :

- 29 Juillet
- 2 Septembre
20h30 sur la place de l'Eglise
- 19 Août 2016 :
Collecte de sang à la salle des fêtes
- 3 Septembre :
Forum des Associations
à la salle Raoul Maigne
- 12 Septembre :
Conseil municipal
- 17 et 18 Septembre :
Journées européennes du Patrimoine.
Le samedi, expositions et portes ouvertes du Château d'eau de la Gare, de l'hôtel-de-ville et l'église
- 18 Septembre : Vide Grenier

Tout sur place



BÉNÉDICTE LECOURT

Graphiste freelance, résidant à St-Brice-en-Coglès, travaillant depuis plus de 8 ans sur Rennes, je souhaite aujourd'hui apporter mon savoir-faire en communication visuelle sur le territoire du Coglais.

Jamais à court d'idées, je puise l'inspiration partout dans le quotidien. Créative et polyvalente, j'interviens dans le print & le web : identité graphique, logotype, plaquette, stand, site internet, newsletter...

Que vous soyez une entreprise ou une association, n'hésitez pas à

me contacter pour vos projets.

Et pour découvrir l'éventail de mes créations, rendez-vous sur latitude-b.fr.

Contact : 06 70 41 53 17 / lecourtbenedicte@yahoo.fr

En bref

DÉLIVRANCE DES CNI ET PASSEPORTS

- Chaque année en cette période et jusqu'à la fin des vacances d'été, le nombre de demandes de CNI et passeports croît de façon très importante. Afin de limiter les risques de ne pas obtenir la pièce d'identité ou le document de voyage dans les délais impartis, les usagers doivent anticiper largement le dépôt de leurs dossiers. En effet, la circulaire n° 10001580c du 13 janvier 2010 du ministère de l'Intérieur précise que la délivrance d'un passeport d'urgence est réservée à des impératifs humanitaires ou médicaux (décès ou maladie grave d'un proche à l'étranger) ou professionnels (mission à l'étranger n'ayant pu être anticipée et ne permettant pas d'attendre la délivrance d'un passeport). Il n'est pas délivré de passeport d'urgence pour des motifs personnels (voyage, examen, concours...) et ce même en cas de perte ou de vol des documents d'identité ou de voyage.

S'agissant des dossiers dits « urgents », ces demandes doivent comporter le justificatif dûment étayé justifiant de leur urgence ; justificatif qui engage autant la responsabilité de leur auteur que de la personne qui sollicite le passeport.

- En cas de voyage à l'étranger, les usagers doivent se renseigner sur les formalités requises par chaque pays, celles-ci sont régulièrement modifiées. A cet effet, il existe un site de conseils aux voyageurs mis en place par le ministère des affaires étrangères mis à jour régulièrement www.diplomatie.gouv.fr rubrique conseils aux voyageurs. En tout état de cause, toute personne qui s'inscrit à un voyage, notamment sur internet, doit être en possession du document nécessaire à ce voyage. Certains pays ont des règles particulières : validité du passeport de 6 mois minimum à la date du retour.

- Enfin, je vous rappelle qu'un délai de traitement d'un dossier ne peut être donné qu'à titre indicatif uniquement. Différents paramètres peuvent modifier ce délai de façon importante en quelques jours (afflux de dossiers, dossier incomplet, difficulté dans la production, dans la livraison...). Les délais de traitement indiqués par la préfecture sont les délais de traitement moyen des sites de production. Ils ne tiennent jamais compte des délais de traitement imputables à la préfecture qui sont fluctuants tout au long de l'année.

PASSEPORTS : NOUVEAUTÉ AU 1^{ER} JUILLET 2016

Dans le cadre des mesures de sécurisation du recueil des informations nécessaires aux demandes de passeports et de la simplification des démarches administratives des usagers, le ministère de l'Intérieur a mis en place, depuis le 1^{er} juillet 2016, un téléservice dit de « pré-demande de passeport » sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Ce téléservice a pour objet de permettre, d'une part, à l'utilisateur de pré-enregistrer sa demande de passeport en ligne et, d'autre part, à la mairie de récupérer de manière dématérialisée les informations adminis-

tratives de l'utilisateur.

Cette dématérialisation permet d'éviter les erreurs liées à la phase de numérisation puis de reconnaissance des caractères. Néanmoins, la pré-demande ne dispense pas l'utilisateur de se présenter personnellement en mairie pour déposer sa demande (recueil des pièces justificatives et prise d'empreintes). Cette procédure reste facultative, l'utilisateur ayant toujours la possibilité de se présenter en mairie muni du Cerfa dématérialisé qu'il a préalablement complété ou de formuler directement sa demande au moyen du Cerfa mis à sa disposition au guichet de la mairie.